



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chevaux

Question écrite n° 73441

Texte de la question

M. Pierre Méhaignerie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les primes aux races menacées de chevaux. Le ministère n'a prévu de reconduire ses aides à échéance de 2002 qu'à condition de contracter un contrat territorial d'exploitation. Or, tous les éleveurs de chevaux ne sont pas des exploitants agricoles et ne peuvent donc pas prétendre à la signature d'un CTE. Il aimerait connaître sa position sur ce sujet et quelles mesures il entend prendre pour que la prime soit reconduite pour des éleveurs qui ne sont pas exploitants agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Méhaignerie](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73441

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1022